

	<b>PROCÉDURE INFORMATION DE LA COLONISATION OU DE L'INFECTION PAR UNE BMR LORS DE TRANSFERT INTRA ET INTER ETABLISSEMENT ET EN CAS DE RÉADMISSION</b>	<b>PG INF 003 v1</b>	
		06/2013	1/2

## OBJET

Maintenir la qualité de prise en charge des patients porteurs de BMR et éviter la dissémination des micro-organismes lors de :

- transfert du patient porteur dans un autre service ou secteur de l'établissement
- transfert du patient porteur dans un autre établissement
- réadmission d'un patient porteur

## DOMAINE D'APPLICATION

Ensemble du Centre Hospitalier

## PERSONNEL CONCERNE

Tous les professionnels de santé

## REFERENCES

### *Références législatives, réglementaires et normatives*

Circulaire DGOS/PF2 n° 2011-416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé

Instruction n° 103 du 15 mars 2013 relative au bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé

### *Références internes*

PG SPI - PRE 011 relative à la mise en place des précautions complémentaires

PG SPI - PRE 015 relative au dépistage des bactéries multirésistantes aux antibiotiques

PG SPI - SUR 012 relative à la prise en charge d'un patient porteur d'enterocoques résistants aux glycopeptides

PG SPI - SUR 013 relative à la prise en charge d'un patient porteur d'entérobactéries productrices de carbapénémase

PS SPI - SUR 018 relative à la transmission de l'information liée au portage de BMR

## LISTE DES ANNEXES

NA

## MOTS CLES

Information, colonisation, BMR, transfert, réadmission

## DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

NA

## INDICATEURS

NA

Rédaction (nom et fonction)	Visa	Vérification (nom et fonction)	Visa	Approbation support (nom et fonction)	Visa
M. DUHAMEL – CS – UHLIN V. LEFEBVRE – IDE – UHLIN		Dr BOUREZ – Président du CLIN Dr ALFANDARI – PH – UHLIN		E. VERWAERDE – Ingénieur qualité – Bureau Qualité	

## **1- INFORMATION LORS DE TRANSFERT INTERNE**

---

Lorsqu'une BMR a été mise en évidence chez un patient qui doit être transféré dans un autre service de l'établissement :

- Soit les précautions complémentaires doivent être maintenues
  - Signaler le portage de BMR sur la lettre de transfert en plus des autres documents où elle figure déjà
  
- Soit les précautions complémentaires ne doivent pas être maintenues
  - Signaler dans le courrier de transfert la date de levée des précautions complémentaires



## **2- INFORMATION LORS DE TRANSFERT EXTERNE**

---

Lorsqu'une BMR a été mise en évidence chez un patient qui doit être transféré dans un autre établissement et que les précautions complémentaires doivent être maintenues :

- Signaler le portage de BMR sur la lettre de transfert en plus des autres documents où elle figure déjà
- En cas de bactérie hautement émergente, l'UHLIN s'assure de la transmission de l'information



## **3- INFORMATION EN CAS DE READMISSION**

---

Dès la réception du dossier médical (ou dès l'inclusion dans le logiciel de rendu des examens de laboratoire), rechercher si le patient est connu porteur de BMR et mettre en place les précautions adéquates.